

Discours Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières
Inauguration nouveaux locaux de « Belair – Jardins et Menuiseries de Barvaux »
6 octobre 2007

Messieurs les Bourgmestres,
Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous ai rejoint aujourd'hui pour fêter avec vous l'inauguration des nouveaux locaux de l'ASBL « Belair – Jardins et Menuiseries de Barvaux ».

J'aime à dire et à répéter que cette entreprise de travail adaptée est née et a grandi sur la commune de Durbuy.

Son développement, que j'ai pu suivre quand j'étais conseiller communal puis échevin, est remarquable même si cela n'a pas toujours été sans mal, loin s'en faut... et quelques uns d'entre vous s'en souviennent.

Disons que c'est le passé et qu'il faut se tourner résolument vers un avenir qui se veut plus serein.

Depuis la reprise de l'ETA par Monsieur DELAVEUX et son équipe, la santé de l'entreprise ne cesse de s'améliorer.

En mon nom, au nom de la Province de Luxembourg et aussi, j'en suis certain, au nom des familles du personnel qu'elle emploie, je les remercie et les en félicite.

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que l'entreprise jouit, à l'heure actuelle, d'une solide réputation dans l'aménagement de jardins, les piscines naturelles, la menuiserie d'extérieur, l'entretien d'espaces verts, de parcs et autres jardins publics.

Il est également important pour moi d'être présent cette après-midi car, en ma qualité de Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières, je suis très attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées, notamment en matière d'insertion sociale.

Comme toute Entreprise de Travail Adapté (ETA), l'ASBL Belair emploie prioritairement des personnes handicapées à qui elle offre l'accès à :

- un statut social et une sécurité d'emploi garantis par un contrat de travail
- un niveau de salaire garanti
- des conditions de travail adaptées à l'individu

Les ETA se positionnent entre les institutions occupationnelles et les entreprises traditionnelles et se revendiquent comme une référence réellement crédible et expérimentée en matière d'économie sociale.

La Province est bien consciente de l'opportunité que constituent les ETA pour les personnes handicapées notamment au niveau de l'emploi et de l'insertion sociale.

C'est ainsi que depuis 1973, la Province, via le Département des Affaires sociales et hospitalières dont j'assume la responsabilité, apporte un soutien financier à 7 ETA installées sur son territoire qui représentent plus de 820 personnes handicapées au travail.

Ces 7 ETA sont :

- ASBL « Les Hautes Ardennes » de Vielsalm
- SCRL-FS « Pépinières La Gaume » de Tintigny
- ASBL « Stallbois » d'Etalle
- ASBL « Le Saupont » de Bertrix
- SCRL-FS « Servi-Plast » de Bastogne
- SCRL-FS « La Lorraine » d'Arlon

- Et bien entendu l'ASBL « Belair – Jardins et Menuiseries de Barvaux » installée ici à Marche-en-Famenne

Depuis 1984, le subside provincial annuel en faveur des ETA est réparti en fonction de la gravité des handicaps des travailleurs et des critères de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH).

Ces critères sont :

1. L'intervention dans la rémunération des travailleurs handicapés et des chômeurs difficiles à placer.
2. L'intervention relative au personnel de cadre.
3. L'intervention en matière de frais d'entretien.

Ce mode de calcul doit permettre de maintenir les handicapés graves, soit par une compensation salariale, soit par des investissements adaptés.

A titre d'exemple, en 2006, 148.736 euros ont ainsi été répartis auprès des 7 ETA luxembourgeoises.

Pour compléter mon intervention et d'une manière plus générale, je souhaiterais également vous dire quelques mots sur les autres aides que mon Département apporte à la personne handicapée.

Notamment via deux services provinciaux : le SAHMO et AUTI-LUX.

Le SAHMO, service d'accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert, aide les personnes handicapées à vivre en autonomie (hors des institutions) dans un cadre et des conditions socialement favorables.

L'accompagnement se traduit par des conseils pour faciliter les décisions et des aides pour réaliser les différentes démarches et actes de la vie courante (logement, emploi, formations, gestion budgétaire, démarches administratives, loisirs, santé, éducation à la citoyenneté, ...).

AUTI-LUX, quant à lui, est un service d'accompagnement pour enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme. Il intervient à la demande des familles avec lesquelles le service établit un projet d'intervention en partenariat avec les différents intervenants. Cet accompagnement se place au niveau des apprentissages scolaires et des comportements.

La Province propose également un service d'accompagnement d'enfants handicapés au train. Celui-ci fonctionne depuis 1982 et répond à une réelle nécessité en accompagnant au train des

enfants sourds-muets et/ou aveugles vers leurs écoles spécialisées à Bruxelles, pour la rentrée du lundi et pour le retour du vendredi.

Des bâtiments provinciaux sont également mis à disposition de personnes handicapées. C'est le cas notamment du Fourneau David qui accueille un centre occupationnel de jour agréé pour recevoir 35 handicapés adultes et de Banalbois à Hatrival qui est devenu un centre d'accueil pour personnes adultes en difficulté.

Enfin, nous accordons aussi des primes dans les frais de téléphone et de télévigilance pour les personnes handicapées.

Pour terminer, je souhaiterais revenir quelques instants sur les ETA pour vous préciser que, malgré l'étroitesse du budget 2008, le Collège de la Province de Luxembourg confirme dans sa note de politique générale qu'elle continue à encourager les initiatives prises par les ETA installées sur le territoire luxembourgeois en les aidant financièrement à hauteur de 140.000 euros.

Et telle est bien mon intention !

Merci pour votre écoute.

Jean-Marie CARRIER
Député provincial